LA LETTRE DES PROS

Octobre 2022 n°2

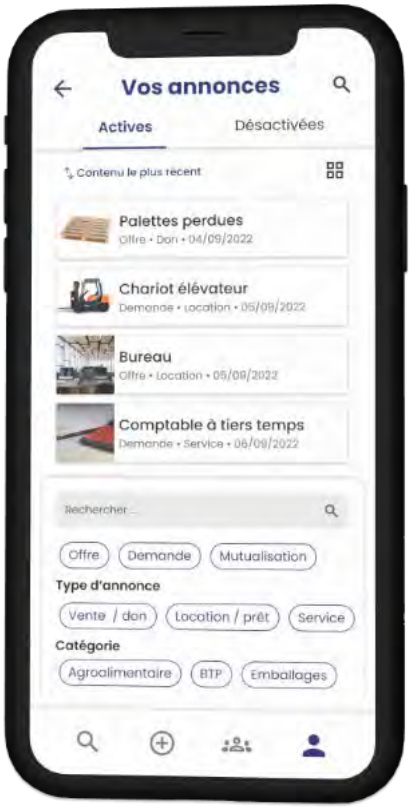

Optimisez et mutualisez vos ressources sur Ty Waste

Vous souhaitez louer de l'immobilier ou du matériel ?

Vous jetez des produits encore utilisables ?

Vous proposez ou recherchez des compétences ?

Un professionnel bellilois a sûrement une solution !

1. Créez gratuitement un compte sur l'application.
2. Demandez à rejoindre le groupe Belle-île-en-Mer.
3. Échangez avec les dizaines de professionnels déjà inscrits.

Téléchargez l'application !

Ty Waste est une application de partage de ressources proposée aux professionnels par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.
Pour plus d'informations, contactez Mathieu au 06 89 08 29 44

Belle-île en-mer
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ty Waste

SUR QUELS DÉCHETS
PORTE L'OBLIGATION DE TRI ?

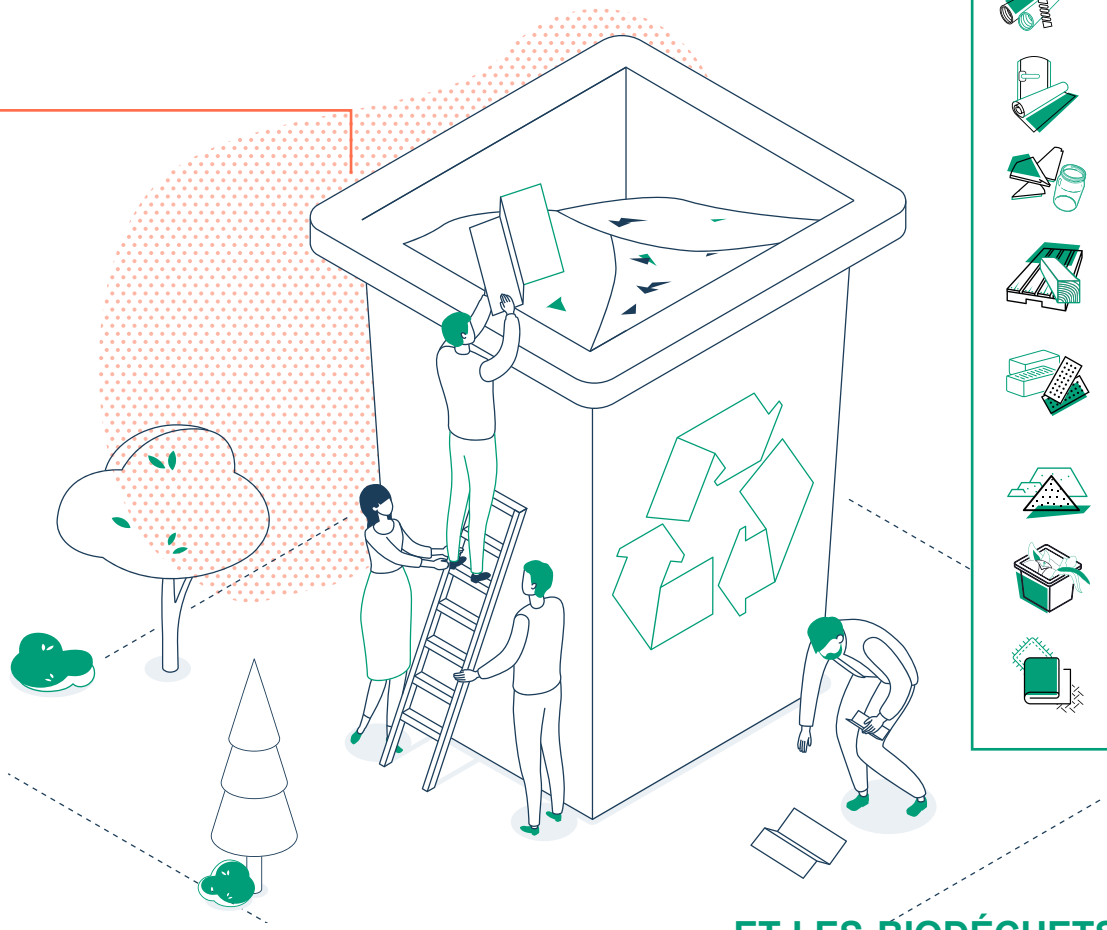

- PAPIER/CARTON
- MÉTAL
- PLASTIQUE
- VERRE
- BOIS
- FRACTION MINÉRALE
- PLÂTRE
- BIODÉCHETS (2023)
- TEXTILE (2025)

Crédit illustration : ADEME, Clés pour agir, Tri à la source des 9 flux

- **Tous secteurs :** tri des Papiers– Métaux – Plastiques – Verre – Bois – Fractions minérales – Plâtre – Textiles (au 1er janvier 2025) et Biodéchets,
- **Établissements privés :** tri adapté aux activités et, le cas échéant, accessible aux personnels,
- **Déchets des établissements publics :** Plastiques – Acier – Aluminium – Papiers– Cartons – Déchets d'imprimés papiers – Papiers à usage graphique d'une part et Biodéchets d'autre part.

ET LES BIODÉCHETS ?

Les producteurs de biodéchets de plus de 10 t/an et/ou de 60 l/an d'huile alimentaire usagée étaient déjà concernés depuis 2016.

À compter du 1er janvier 2023, ce seuil sera abaissé à 5 t/an.

Au 31 décembre 2023, il n'y aura plus de seuil, tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets seront concernés.

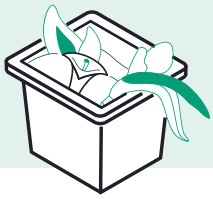

DES ENTREPRISES INSULAIRES PROPOSENT DES PRESTATIONS DÉCHETS !

Aboud Amor - *Les Semis Sauzon - 02 97 31 61 58* : fraction minérale (béton, tuiles, briques, pierres…)

Collect'île - *collectile@protonmail.com - 06 26 23 87 91* : biodéchets

ENEZIA : *Route de Sauzon - contact@enezia.com - 02 97 31 82 50* : collecte carton, polystyrène, palettes, cagettes, tout-venant

Pelhatre recyclage - *Les Semis Sauzon - pelhatre.recup-recyl@orange.fr - 06 83 96 23 63* : véhicules, caravanes, mobilhomes, bennes DIB, gravats, huiles végétales, métaux

Si votre entreprise fait appel à un prestataire habilité pour collecter et traiter des déchets hors déchèterie, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 20% par flux (carton, verre, papiers, plastiques) et 30% pour les biodéchets. Les réductions ne s'appliquent pas pour les flux de déchets des professionnels non acceptés à la déchèterie (déchets dangereux, pneus, gravats, mobilier, déchets d'équipement électriques et électroniques.

Informations auprès du service déchets de la communauté de communes : prevention.dechets@ccbi.fr ou 02 97 31 83 04

Jeudi 13 octobre de 9h à 12h : atelier « la gestion des flux déchets de mon entreprise »

Renseignements et inscriptions auprès du CPIE au 02 97 31 40 15 - accueil@belle-ile-nature.org